



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF 2021/2022

Sauf indication spécifiée ci-dessous, le championnat suit les règlements 2021/2022 édités par la FFRS

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régionale IDF se déroule sous la forme d'une compétition combinée comportant au plus 24 participants, avec une phase de qualification et des phases finales.
- 1.2. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes si le nombre maximal d'équipe n'est pas dépassé. Dans ce cas, une liste de 8 joueurs bloqués pour chaque équipe devra être envoyée à la commission Roller hockey IDF au moins 3 jours avant la 1^{ère} journée.
- 1.3. L'effectif minimum des équipes est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- 1.4. La présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

2. Heure des rencontres

- 2.1. Pour la phase de qualification, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 17h00 et 21h ou le dimanche entre 9h00 et 16h00.
- 2.2. Pour les phases finales, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 17h00 et 21h et le dimanche entre 9h00 et 17h00.
- 2.3. En cas d'entente avec un club hors IDF, l'entente devra être validée par la fédération avant le 1^{er} weekend de championnat et devra accueillir les matchs sur un terrain se situant sur le territoire de la ligue Ile de France.

3. Lieu et dates des rencontres

Les dates des journées de championnat Régionale IDF seront données après la fin des inscriptions. A diffusion du plannings les clubs ont huit jours pour valider les dates pour faire part de leurs disponibilités de gymnase sur ces dates.

Le club receveur peut modifier sa date de réception dans la mesure où cela ne modifie pas les autres matchs de l'équipe adverse. Une inversion match aller/match retour est possible avec l'accord des 2 clubs.

Au bout de 8 jours le calendrier sera définitif, et toute modification de date et horaire devra passer par une procédure de report.

4. Admissibilité des participants

- 4.1. Peuvent participer à la phase de qualification les joueurs mentionnés en 4.1.1 à 4.1.3 :
 - 4.1.1. Tout joueur de catégorie Senior, ou avec surclassements en Senior (U18, U19, U20) et n'ayant participé à aucun championnat de niveau pré-national (phase régionale, nationale, et d'accession), N3, N2, N1, Elite.
 - 4.1.2. Les gardiens de but ayant participé à un championnat de niveau pré-national (phase régionale, nationale, et d'accession), N3, N2, N1, Elite mais évoluant en tant que joueur dans le championnat Régional IDF.



- 4.1.3.** Les joueurs ayant participé à un championnat de niveau pré-nationale (phase régionale, nationale, et d'accèsion), N3, N2, N1, Elite mais évoluant en tant que gardien de but en championnat Régional IDF ne sont pas concernés par cette restriction.
- 4.2.** Par dérogation à l'article 4.1.1 tout joueur ayant participé à moins de 7 matchs (6 inclus) en championnat pré-national ou N3 sous condition que le championnat visé soit le championnat de niveau immédiatement supérieur au niveau Régional IDF au sein de son club (i.e. un joueur licencié dans un club disposant d'une équipe Régional IDF et d'une équipe N3 mais pas d'une équipe N4, peut participer à 6 matchs au niveau N3 et être admissible en championnat régional).
- 4.3.** En cas d'inobservation de ces règles, le match concerné sera déclaré forfait pour le club fautif et une pénalité financière de niveau 1 appliquée au club fautif.
- 5. Phase de qualification**
- 5.1.** La phase de qualification se déroule par poules si le nombre d'équipe est supérieur ou égal à 10
- 5.1.1.** Si 10 à 16 équipes sont inscrites 2 poules sont formées
- 5.1.2.** Si 17 équipes ou plus sont inscrites 3 poules sont formées
- 5.1.3.** Le cas échéant, les poules de la saison 2021/2022 seront établies géographiquement
- 5.2.** La phase de qualification consiste en une compétition en matchs aller et retour pour chaque poule.
- 5.3.** Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.
- 5.4.** Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3.1 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.
- 6. Phases finales play-off**
- 6.1.** Déroulement général
- 6.1.1.** Tout joueur doit au préalable avoir participé, dans le temps de la phase de qualification à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) dans cette même association et dans un même niveau de championnat régional (région ou loisirs), dont au moins 1 avant la fin de la phase aller. La phase aller se termine à la veille du premier match "retour" du calendrier initial de chaque poule dans chaque championnat.
- 6.1.2.** Pour les ¼ de finale dans le cas de deux poules en phase de qualification, les clubs receveurs doivent fournir la date et l'heure de réception au plus tard 3 jours après la fin de la phase précédente. Sans date et heure dans les délais, le match sera déclaré forfait.
- 6.2.** Cas d'une poule en phase de qualification
- 6.2.1.** La phase finale se tient chez le club classé 1er de la phase de qualification sous réserve de la disponibilité de son gymnase dans les créneaux horaires définis. En cas de non-disponibilité, l'organisation sera proposée au 2ème et ainsi de suite.
- 6.2.2.** Les rencontres de phase finale se déroulent en format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.



6.2.3. La phase finale consiste en séries de matchs simples (2x20 min) organisés en plateau selon le principe suivant :

Série 1	1 ^{er}	4 ^{ème}
Série 2	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Série 3	Perdant Série 1	Perdant Série 2
Série 4	Gagnant Série 1	Gagnant Série 2

6.2.4. Classement final

1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 4
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 4
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 3
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 3

6.3. Cas de deux poules en phase de qualification

6.3.1. Organisation des ¼ de finale

6.3.1.1. Les ¼ de finales se jouent en match simples au format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.

6.3.1.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés selon le principe suivant :

Série 1	1 ^{er} Poule A	4 ^{ème} Poule B
Série 2	2 ^{ème} Poule A	3 ^{ème} Poule B
Série 3	2 ^{ème} Poule B	3 ^{ème} Poule A
Série 4	1 ^{er} Poule B	4 ^{ème} Poule A

6.3.2. Organisation des ½ finale et finale

6.3.2.1. Les rencontres de ½ finale et finale se déroulent en matchs simples au format éliminatoire selon l'article format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey

6.3.2.2. Les ½ finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :

Série 5	Gagnant Série 1	Gagnant Série 3
Série 6	Gagnant Série 2	Gagnant Série 4
Série 7	Perdant Série 5	Perdant Série 6



Série 8	Gagnant Série 5	Gagnant Série 6
---------	-----------------	-----------------

L'équipe gagnante de la série 8 est proclamée championne IDF de régionale et accède obligatoirement au championnat de pré-nationale

6.3.3. Classement final

1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 8
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 8
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 7
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 7

6.3.4. Lieu de la phase finales

Le choix du lieu de la phase finale pour les matchs en plateaux est déterminé dans l'ordre décroissant suivant, selon les disponibilités des installations :

- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Dans un lieu choisi par la commission roller hockey IDF

En cas de forfait sur le plateau de finale une pénalité de niveau 2 sera infligée au club fautif en plus de l'indemnisation due aux 2 arbitres.

6.4. Cas de trois poules en phase de qualification

6.4.1. Organisation des ¼ de finale

6.4.1.1. Les ¼ de finales se jouent en match simples au format standard selon l'article 5.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.

6.4.1.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés en plateau selon le principe suivant (l'ordre désigné des séries ne donne pas nécessairement l'ordre des matchs à jouer) :

Série 1	1 ^{er} Poule A	2 ^{ème} Poule B
---------	-------------------------	--------------------------



Série 2	1 ^{er} Poule A	2 ^{ème} Poule C
Série 3	2 ^{ème} Poule A	1 ^{er} Poule B
Série 4	2 ^{ème} Poule A	1 ^{er} Poule C
Série 5	1 ^{er} Poule B	2 ^{ème} Poule C
Série 6	2 ^{ème} Poule B	1 ^{er} Poule C

6.4.1.3. Le classement est établi selon l'article 11.3.3.2 du Règle Sportif Général – Disposition particulières au Roller Hockey

6.4.1.4. Les 4 premières équipes sont qualifiées pour participer au plateau de ½ finale et finale, ces équipes sont désignées par tirage au sort comme Equipe 1, Equipe 2, Equipe 3 et Equipe 4

6.4.2. Organisation des ½ finale et finale

6.4.2.1. Les rencontres de ½ finale et finale se déroulent en matchs simples au format éliminatoire selon l'article format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey

6.4.2.2. Les ½ finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :

Série 7	Equipe 1	Equipe 2
Série 8	Equipe 3	Equipe 4
Série 9	Perdant Série 7	Perdant Série 8
Série 10	Gagnant Série 7	Gagnant Série 8

6.4.3. Classement final

1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 10
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 10
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 9
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 9

7. Qualification finale

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat régional IDF doivent participer au championnat pré-national la saison suivante. En cas de montée en N3 de certaines équipes, seront repêchées pour participer au championnat IDF pré nationale la saison suivante dans l'ordre de priorité :

- Le 7eme du championnat IDF pré nationale
- Le 8eme du championnat IDF pré nationale



- Le 3eme du championnat IDF régionale
- Le 4eme du championnat IDF régionale

8. Arbitrage

8.1. Désignation

- 8.1.1.** La désignation des arbitres pour les phases finales est à la charge de la commission Roller Hockey IDF pour les rencontres en plateaux.
- 8.1.2.** En cas d'impossibilité pour quelque raison que ce soit à avoir des arbitres désignés par la commission roller hockey IDF, chaque club fournira 1 arbitre diplômé. L'arbitrage sera alors croisé. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club fautif. Une pénalité financière de niveau 1, sera appliquée au club receveur pour chaque arbitre manquant ou non diplômé.

8.2. Indemnisation

- 8.2.1.** L'indemnisation (indemnité de match pas de déplacement) des arbitres pour la phase de qualification et pour les phases finales où les arbitres ne sont pas désignés par la Commission Roller Hockey IDF est à la charge du club receveur
- 8.2.2.** L'indemnisation (indemnité de match pas de déplacement) des arbitres pour les phases finales où les arbitres sont désignés par la Commission Roller Hockey IDF est à la charge de la Commission Roller Hockey IDF.
- 8.2.3.** Les frais de déplacements des arbitres sont à la charge du club receveur sur la feuille de match pour la phase de qualification et du club accueillant les matchs pour les phases finales.
- 8.2.4.** L'indemnisation des arbitres se fait selon le tarif match simple du règlement général et dépend du degré du diplôme que ce soit en phase de qualification ou finale.

9. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

Les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats au plus tard le lundi suivant les rencontres, par le club recevant la rencontre, accompagné de la feuille de match scannée. En cas de non-respect de ce délai ou de remplissage incomplet, une pénalité financière de niveau 1 sera infligée au club fautif.

10. Report de match

- 10.1. Hors cas de force majeur**, les matchs peuvent être reportés, préalablement à la journée de championnat dans les conditions suivantes :
 - 10.1.1.** Accord des 2 clubs, par envoi de mail à la Commission Roller Hockey IDF aux coordonnées fournies par la Commission Roller Hockey IDF.
 - 10.1.2.** La date et heure de la nouvelle rencontre devront être communiquées par mail à la Commission Roller Hockey IDF aux coordonnées fournies par la Commission Roller Hockey IDF au moins 48h avant à la journée reportée.



- 10.1.3.** En cas d'inobservation de cette règle, le match sera déclaré forfait pour le club receveur en cas de non-réception, ou le club visiteur en cas de non-déplacement.
- 10.2.** **En cas de force majeur**, le club receveur devra proposer 2 dates (jour + heure) dans les créneaux horaires définis par le présent règlement pour cette compétition et respectant le calendrier de la phase finale, ainsi que les obligations du club visiteur.
- 10.2.1.** Le club visiteur devra se positionner sur l'une de ces 2 dates dans les 5 jours.
- 10.2.2.** En cas de non-respect de ces dispositions, le club fautif sera déclaré forfait.